



Avis révisé d'audience publique

Le 6 août 2026

Réf. : 2026-H-03

Révision 1

La CCSN tiendra une audience publique au sujet de la demande de Cameco Corporation visant à renouveler, pour une période de 20 ans, le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire de catégorie IB pour l'installation de conversion de Port Hope

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique afin d'examiner la demande présentée par Cameco Corporation visant à renouveler son permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire de catégorie IB pour l'[installation de conversion de Port Hope](#) (ICPH) pour une période de 20 ans, soit jusqu'au 28 février 2047. La CCSN reconnaît que l'ICPH se trouve sur le territoire qui comprend les terres et eaux traditionnelles des Michi Saagiig Anishinaabeg, lequel est visé par le Traité Gunshot (1787-1788), les Traités Williams (1923) et l'Accord de règlement des Traités Williams (2018). L'installation est située à Port Hope (Ontario), le long de la rive nord du lac Ontario et à environ 100 km à l'est de Toronto. **Le présent avis révisé a pour but de clarifier la reconnaissance territoriale pour l'ICPH et d'indiquer que l'audience aura lieu la semaine du 2 novembre 2026. Les dates précises restent à déterminer.**

L'ICPH convertit le trioxyde d'uranium (UO_3) en dioxyde d'uranium (UO_2) pour le combustible des réacteurs CANDU, et en hexafluorure d'uranium (UF_6) destiné à être exporté vers des entreprises du monde entier aux fins d'enrichissement et de transformation en combustible pour les réacteurs nucléaires à eau légère. Le permis actuel d'exploitation de l'installation de Cameco vient à échéance le 28 février 2027. Cameco ne propose aucun changement aux activités autorisées ni aux taux de production autorisés en vertu du permis actuel.

Détails de l'audience

Date :	Semaine du 2 novembre 2026 (Dates précises à déterminer)
Lieu :	Town Park Recreation Centre, 62 rue McCaul, Port Hope, (Ontario) et virtuellement sur Zoom
Heure :	Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le [site Web de la CCSN](#). De plus amples détails sur l'audience publique seront communiqués à une date ultérieure.

Objet et portée de l'audience

La Commission examinera s'il y a lieu de renouveler le permis de Cameco, conformément à l'article 24 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#).

En tant que mandataire de la Couronne, les responsabilités de la Commission comprennent l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les Nations et communautés autochtones lorsque la Couronne envisage de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. Pour aider la Commission à s'acquitter de ses obligations de consulter et, le cas échéant, d'accommoder, la Commission peut s'appuyer sur :

- les consultations menées par le personnel de la CCSN, ainsi que les possibilités offertes aux Nations et communautés autochtones de présenter des mémoires directement à la Commission et de participer au processus d'audience, en tant qu'éléments clés du processus de consultation
- les efforts de mobilisation déployés par Cameco, notamment en ce qui concerne l'évitement, l'atténuation ou d'autres mesures adoptées ou proposées par Cameco à des fins d'accommodement potentiel (voir le [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#))

Cela ne signifie pas que la consultation menée par le personnel de la CCSN prend fin ou est remplacée par les efforts de mobilisation de Cameco. Au contraire, la consultation menée par le personnel de la CCSN et les efforts de mobilisation de Cameco se poursuivent simultanément.

Mémoires présentés dans le cadre de l'audience

Durant l'audience, la Commission tiendra compte des exposés et des mémoires liés à la demande de Cameco, présentés par Cameco et le personnel de la CCSN. La Commission prendra également en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d'autres parties intéressées.

La [demande de Cameco](#) (en anglais) peut être consultée sur le site Web de la CCSN. Les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinées lors de l'audience seront disponibles sur le [site Web de la CCSN](#), ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le **5 août 2026**.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN a offert, dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), jusqu'à **150 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de Cameco présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet à l'étude. Les demandes de financement devaient clairement démontrer en quoi le mémoire proposé fournirait à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande de Cameco.

La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli était le 23 mars 2026. Un comité d'examen de l'aide financière, indépendant de la CCSN, a examiné les demandes de financement et formulé des recommandations sur l'attribution des fonds. [En se basant sur ces recommandations, la CCSN a accordé un montant maximal de 90 780,72 \\$](#) à 6 participants.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter par écrit la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **5 octobre 2026** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), en écrivant au Greffe à interventions@cnscccsn.gc.ca, ou en utilisant les coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les intervenants qui souhaitent donner une présentation orale à l'aide de PowerPoint sont priés de soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission d'ici le **26 octobre 2026**. Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes qui nécessitent des services d'interprétation en langues autochtones pour cette audience sont priées de communiquer avec le Greffe de la Commission d'ici le **5 août 2026** pour en faire la demande. Pour toute demande reçue après cette date, le Greffe fera de son mieux pour fournir des services d'interprétation.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la [Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier](#).

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels sont priées de suivre l'orientation fournie dans la [Directive sur les demandes de confidentialité](#).

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants :

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284
Courriel : pfp@cnscccsn.gc.ca
Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation visée, ou pour demander des documents :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire

280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-576-7629

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis :

Tom Smith
Director, Regulatory Compliance and Licensing
Cameco Corporation Fuel Services Division
205 Peter St
Port Hope ON L1A 3V6

Courriel : tom.smith@cameco.com

Web : [Cameco Fuel Services](#) (en anglais)